

IDENTIFICATION
Section : Droit
Intitulé de l'UE : Droit économique
Code de référence : 713302U32D2
Nombre de périodes : 80
Nombre de crédits ECTS : 7

DESCRIPTION
Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours : Capacités : <i>à partir de situations caractérisées par des problèmes juridiques standards et dans le respect des consignes données,</i> • identifier la ou les sources de droit applicable(s) en Belgique ; • déterminer la juridiction compétente pour en connaître ; • effectuer une recherche en fonction des trois sources du droit : législation et réglementation, doctrine, jurisprudence ; • trier, de sélectionner les informations juridiques pertinentes, et d'en donner une synthèse ; • présenter un fonds documentaire juridique de base. <i>face à des situations courantes issues de la vie professionnelle, fournies par le chargé de cours,</i> <i>dans le respect des règles orthographiques et syntaxiques, en utilisant un vocabulaire précis et nuancé, en respectant les principes de lisibilité rédactionnelle,</i> <i>à l'aide d'ouvrages et de documents de référence,</i>

- produire un résumé adapté au destinataire et un commentaire critique ;
- déterminer les outils et les méthodes de communication les plus appropriés aux situations et au public cible ;
- concevoir et de structurer une présentation orale adaptée au public cible ;
- justifier les choix opérés ;
- porter un regard réflexif sur sa propre manière de communiquer.

compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les personnes et la famille, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

- analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante ;
- prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

- analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante;
- prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

Titre pouvant en tenir lieu : Attestations de réussite des UE suivantes : Introduction au droit, Techniques de communication professionnelle appliquée aux métiers du droit, Droit civil (les personnes), Droit civil (les biens et obligations).

Finalités particulières :

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'expliciter les obligations des entreprises prévues par le code de droit économique ;
- d'analyser les principales dispositions du droit de la concurrence ;
- d'analyser et d'appliquer la législation relative aux pratiques de commerce et à la protection du consommateur ;
- d'analyser des contrats commerciaux ;

- de s'approprier les bases légales relatives aux moyens de paiement spécifiques ;
- d'appliquer les procédures juridiques relatives aux entreprises en difficulté.

Contenu du cours :

Introduction : Champ d'application du droit économique / Les sources du droit économique/ Répartition des compétences économiques/ La liberté d'entreprendre /La propriété intellectuelle

Partie 1 L'entreprise

Partie 2 Modes de résolution des litiges et preuve entre entreprises

Partie 3 Les règles relatives à l'installation des entreprises

Partie 4 Droit de la concurrence

Partie 5 Les pratiques du marché et protection du consommateur

Partie 6 Dettes du consommateur

Partie 7 De quelques contrats conclus par des entreprises

Partie 8 Moyens de paiements spécifiques

Partie 9 L'entreprise insolvable

Bibliographie :

Cette liste d'ouvrages est fournie à titre de références et n'est pas obligatoire au suivi du cours

- BOCHON, A., « Le droit de la concurrence dans la vie des entreprises : réflexes, pièges et conformité » in Bochon, A. (dir.), *Actualités en droit de la concurrence*, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2022, p. 109-150.
- CLESSE, J., KEFER F. ; *Enjeux et défis juridiques de l'économie de plateforme*, CUP, vol 187, Liège, Anthémis, 2019.
- DE CORDT, Y. ... ; Manuel du droit de l'entreprise, 5 ème éd., Louvain-La-Neuve, Anthémis, 2024.
- DAUBIES, N... ; « La loi du 4 avril 2019 relative à l'abus de dépendance économique : une quête d'équilibre dans les relations entre entreprises » in Ninane, Y. (dir.), *Vers des relations entre entreprises plus équilibrées et une meilleure protection du*

consommateur dans la vente de biens et la fourniture de services numériques ?, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2021, p. 7-80.

- DE WOLF, M. ; *Eléments de droit économique : au-delà du droit commercial*, Limal, Anthémis, 2019.
- GRAITSON, H., « Le Livre XIX du Code de droit économique relatif aux dettes du consommateur », *Rev. Dr. ULiège*, 2024/1, p. 97-123.
- GRISAY, D. et ANSAY, A., *Droits européen et belge de la concurrence*, 2e édition, Bruxelles, Larcier, 2022.
- THIRION N., *Les réformes du droit économiques : premières applications*, Liège, CUP, 2019.
- *Guide juridique de l'entreprise*, Bruxelles, Kluwer.

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Deblocq Laurence

METHODOLOGIE

Méthode participative agrémentée d'exercices pratiques réalisés aux cours par les étudiants.

SUPPORTS

Des notes de cours sont mises à disposition sur Moodle. Elles sont à compléter par les étudiants.

Le code pour l'étudiant en droit aux éditions Kluwer.

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Modes d'évaluation :

Examen écrit avec la législation (code).

Acquis d'apprentissage :

L'étudiant sera capable face à des situations issues de la vie professionnelle mettant en jeu des problématiques relevant des champs d'application du droit économique, en disposant de la documentation ad hoc,

- de commenter au moins une disposition du droit belge de la concurrence ;
- d'analyser et de résoudre au moins un litige relevant de la législation sur les pratiques du commerce et la protection du consommateur ;
- d'expliciter des clauses d'un contrat commercial usuel, leurs conséquences pour les parties, et leur conformité à la législation ;
- d'appliquer la législation et les procédures relatives aux entreprises en difficulté.

UTILISATION DE L'IA

L'IA pourra être utilisée comme un aidant mais ne remplacera aucunement la présence assidue aux cours. L'étudiant veillera en cas d'utilisation de l'IA à garder un regard critique et à vérifier ce que l'IA annonce.

L'IA ne pourra en aucun cas être utilisée lors de l'examen.

Les informations des prérequis, finalités particulières et acquis d'apprentissage sont extraites du dossier pédagogique inter-réseaux.